

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GIRONDE

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 7 MARS 2024

La comité social territorial du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde s'est réuni le jeudi 7 mars 2024 à 14h05, dans la salle de réunion du 4^{ème} étage de la tour A au 22 boulevard Pierre 1^{er} à Bordeaux, sous la présidence de monsieur Dominique FEDIEU.

1. Étaient présents :

1.1. Collège des représentants de l'établissement public :

1.1.1. Titulaires

Michelle LACOSTE, 1^{ère} vice-présidente
Patrice BEUNARD, administrateur
Valérie DROUHAUT, administratrice
Agnès SEJOURNET, administratrice

1.1.2. Suppléants

Dominique FEDIEU, administrateur
Rémi SIMON, représentant de l'Administration
Emily PIRON, représentante de l'Administration
Charles LAFOURCADE, représentant de l'Administration
Philippe HARGUINDEGUY, représentant de l'Administration

1.2. Collège des représentants du personnel :

1.2.1. Titulaires

Jacques NOAILLE, lieutenant hors classe, UNSA SDIS 33
Charles COSSE, sergent, UNSA SDIS 33
Xavier LORENZI, adjudant, SNSPP-PATS 33
Nicolas AGARD, sergent, SUD SDIS 33
Julien OBRY, adjudant, UNSA SDIS 33
Guillaume MILLET, sergent, CFDT INTERCO 33

1.2.2. Suppléants

David MENDOZA, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, UNSA SDIS 33
Isabelle AURADOU-GERBAUD, rédacteur principal 1^{ère} classe, UNSA SDIS 33

2. Assistaient également à la réunion :

Marc VERMEULEN, contrôleur général, directeur départemental
Eric JOUANNE, colonel hors classe, directeur départemental adjoint
Eric PITTAULT, lieutenant-colonel, chef du GADS
David BAUDOUR, capitaine, adjoint à la cheffe du GRH
Loïc PALUD, attaché, adjoint à la cheffe du GRH
Cécile LAGARDE, ingénieur-chef hors classe, cheffe du GIT
Jean-Christian BARATTO, commandant, adjoint au chef du GTL
François PANTALONI, médecin de classe exceptionnelle, adjoint au SSSM
Camille LAFABRIE-RAYMOND, attachée principale, cheffe du GRH
Virginie VITOUX, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, assistante
Elisa DAVY, attachée, chargée des instances

3. Étaient excusés :

3.1. Collège des représentants de l'établissement public :

3.1.1. Titulaires

Jean-Luc GLEYZE, président
Fabienne FONTENEAU, administratrice
Nathalie LACUEY, administratrice
Arnaud ARFEUILLE, administrateur

3.1.2. Suppléants

Hervé ALLOY, administrateur
Bernard COLLINET, administrateur
Christophe VIANDON, administrateur

3.2. Collège des représentants du personnel :

3.2.1. Titulaires

Naima SEHLI, rédacteur principal 1ère classe, UNSA SDIS 33
Stéphane SERVAJEAN, lieutenant de 1ère classe UNSA SDIS 33

3.2.2. Suppléants

Maxime PELLICER, capitaine, UNSA SDIS 33
Alain BEAMONTE, capitaine, UNSA SDIS 33
Sylvain BIGAUD, adjudant, SNSPP-PATS 33
Mathieu DAUBA, adjudant, SUD SDIS 33
Corentin FUSTER, capitaine, UNSA SDIS 33

* *
*

Le quorum étant atteint, monsieur le président Dominique FEDIEU ouvre la séance à 14h05.

Mme Agnès SEJOURNET est désignée secrétaire de séance et M. David MENDOZA secrétaire adjoint. Ils seront assistés pour la rédaction du procès-verbal par Madame Elisa DAVY.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet à l'assemblée le procès-verbal du CST en date du 17 novembre 2023 qui est approuvé.

**CST 2024-d001 CHARTE DE DÉONTOLOGIE DE LA SÉCURITÉ CIVILE -
MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SDIS 33**

Le lieutenant-colonel Eric PITAUT présente le dossier.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel

- Favorable
 Défavorable
 Donné

Nombre de votants	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Abstentions	0

Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
UNSA	5	0	0
SNSPP-PATS	1	0	0
CFDT	1	0	0
SUD	1	0	0

AVIS du collège des représentants de l'administration

- Favorable
 Défavorable
 Donné

Nombre de votants	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Abstentions	0

CST 2024-d002 MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ DE MOBILISATION OPÉRATIONNELLE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le contrôleur général Marc VERMEULEN présente le dossier.

Le lieutenant Jacques NOAILLE s'interroge sur les modalités de calcul du dispositif préventif feux de forêt au delà des 10 heures prévues.

Le contrôleur général VERMEULEN indique qu'en cas de détachement d'intervention préventif et dans le cas de situations exceptionnelles, ce sont les dispositions prévues par le texte qui s'appliqueront (nombre d'IMO forfaitaires dès lors que l'on dépasse les 10 heures par tranche de 24 heures).

L'adjudant Xavier LORENZI demande quelles seront les modalités si les agents effectuent moins de 10 heures.

Le contrôleur général VERMEULEN répond qu'un paiement au prorata des heures effectivement réalisées sera opéré. Il ajoute, pour la bonne information des administrateurs, qu'il s'agit d'une revalorisation assez significative par rapport au précédent système. Auparavant, la seule possibilité pour les SPP de participer à ce genre de dispositif, notamment aux colonnes extérieures, impliquait qu'il soient indemnisés comme les sapeurs-pompiers volontaires. Pour un groupe d'intervention feux de forêt (GIFF), cela représente pour l'établissement un facteur 3 en termes de coût par rapport au coût si tous les personnels étaient pris sous statut volontaire.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE demande si, au delà de minuit, on rebascule sur 10 heures potentielles sur 24 heures.

Le contrôleur général VERMEULEN précise que le texte indique par tranche de 24 heures engagées, sous entendu la tranche de 24 h commence au début de l'engagement. Il ajoute que ces situations resteront exceptionnelles.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes POUR CONTRE ABSTENTION S
	Nombre de voix pour	8	
	Nombre de voix contre	0	
	Abstentions	0	

AVIS du collège des représentants de l'administration

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Nombre de votants Nombre de voix pour Nombre de voix contre Abstentions
	Nombre de voix pour	8	
	Nombre de voix contre	0	
	Abstentions	0	

CST 2024-d003 CONGÉS ESTIVALS ET CET DES SPP ET PATS EN RÉGIME HEBDOMADAIRE

Le capitaine David BAUDOUR présente le dossier.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE tient à souligner que la suppression de l'obligation de poser 15 jours n'interdit pas aux agents de prendre 15 jours ou plus, tel que cela été évoqué au cours de la réunion préparatoire.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes POUR CONTRE ABSTENTION S
	Nombre de voix pour	8	
	Nombre de voix contre	0	
	Abstentions	0	

AVIS du collège des représentants de l'administration

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Nombre de votants Nombre de voix pour Nombre de voix contre Abstentions
	Nombre de voix pour	8	
	Nombre de voix contre	0	
	Abstentions	0	

CST 2024-d004 REMPLACEMENT DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ (JSOLI) DES AGENTS CYCLIQUES PAR UNE JOURNÉE DE FORMATION CLASSIQUE (FORM)

Le capitaine David BAUDOUR présente le dossier.

Le sergent Guillaume MILLET souhaite savoir si ce changement ne signifie pas que l'établissement se soustrait à cette obligation de solidarité nationale.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN confirme que l'on reste sur une base de 1607 heures et que ce temps supplémentaire sera dédié à la formation professionnelle avec une simplification au niveau informatique.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel					
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE
	Nombre de voix pour	8		5	0
	Nombre de voix contre	0		1	0
	Abstentions	0		1	0
				1	0

AVIS du collège des représentants de l'administration					
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE
	Nombre de voix pour	8		5	0
	Nombre de voix contre	0		1	0
	Abstentions	0		1	0
				1	0

CST 2024-d005 ACTUALISATION DES FICHES N°11, 13 ET 14 DU RECUEIL DE GESTION DU TEMPS

M. Loïc PALUD présente le dossier.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel					
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE
	Nombre de voix pour	8		5	0
	Nombre de voix contre	0		1	0
	Abstentions	0		1	0
				1	0

AVIS du collège des représentants de l'administration

- Favorable
 Défavorable
 Donné

Nombre de votants	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Abstentions	0

CST 2024-d006 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSIONS/CRÉATIONS

M. Loïc PALUD présente le dossier.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel

- Favorable
 Défavorable
 Donné

Nombre de votants	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Abstentions	0

Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
UNSA	5	0	0
SNSPP-PATS	1	0	0
CFDT	1	0	0
SUD	1	0	0

AVIS du collège des représentants de l'administration

- Favorable
 Défavorable
 Donné

Nombre de votants	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Abstentions	0

CST 2024-d007 MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU GROUPEMENT INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mme Cécile LAGARDE présente le dossier.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE indique que ce dossier pose souci sur la forme et précise que son organisation syndicale a été saisie par de nombreux agents. Le changement et l'accompagnement apparaissent compliqués pour les personnels en place. Comme évoqué en pré CST, il déplore le nombre d'agents amenés à monter l'astreinte, autour de 8, et signale qu'aujourd'hui matériellement ils ne sont pas là.

De plus, il ne voit pas de cohérence dans le niveau des astreintes, notamment entre le niveau 1 et le niveau 2 et indique que les agents sont inquiets par cette évolution même s'ils n'ont rien contre cette réorganisation qu'ils ont bien compris au regard des explications exposées.

Il demande ce qui est figé et ce qu'il ne l'est pas par rapport à l'engagement et ajoute que si l'on passe les agents en astreinte, cela ne sert à rien de les avoir en posté car cela signifie qu'ils ne vont pas être sollicités. Aujourd'hui, ils ne connaissent pas vraiment le champ d'action de chacun, aussi il considère qu'il n'est pas logique qu'un niveau 1, qui a des

compétences inférieures à un niveau 2, prenne des décisions qui devraient plus incomber à un niveau 2, plus à même de prendre la responsabilité de déterminer ce qu'il y a à faire.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN indique qu'il y a un besoin d'évoluer car l'établissement n'a pas tiré toutes les conséquences de la modernisation de son fonctionnement. A une époque, si la garde était justifiée par rapport à une informatique opérationnelle vieillissante et un peu fragile qui nécessitait une présence de proximité au CTA CODIS, force est de constater que cela n'est plus le cas avec le fonctionnement actuel et ce qui est proposé aujourd'hui est pour partie le standard de ce que l'on retrouve dans d'autres SDIS avec une astreinte de niveau 2 dite de technicité pour pouvoir intervenir.

Le sujet qui est soulevé est celui de l'accompagnement, en préalable il tient à indiquer que cela n'était pas la volonté de l'établissement mais les besoins humains pour couvrir les actions en dehors de la garde sont moins importants que pour tenir la garde postée jour et nuit. Auparavant, c'était environ 8 ETP alors qu'avec l'astreinte, l'établissement n'avait que 5 postes vacants au GIT. Les 3 postes auraient pu être déployés sur d'autres domaines, notamment avec des sous-officiers professionnels aptes qui auraient pu se voir proposer de retourner en unités opérationnelles mais cela n'a pas été l'approche retenue par l'établissement. La volonté est d'accompagner les personnels qui servent le GIT et qui ne sont pas responsables des organisations antérieurement mises en place.

Comme présenté par Mme Lagarde, il existe un redéploiement pour le travail en service hors rang du quotidien de ces personnels sur lequel on vient aborder 5 postes vacants et les 3 autres sont positionnés en sureffectifs de manière schématique. A l'occasion des premiers travaux, se posait la question du maintien de l'astreinte avec des inquiétudes sur le fait qu'ils voulaient conserver un lien avec la sollicitation et l'action.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN se demande s'il existe vraiment une complémentarité et le besoin d'avoir une astreinte à ce niveau là. Aujourd'hui, ne sachant pas il propose de mettre en place ce dispositif avec une évaluataion de la sollicitation des astreintes, avec le cas échéant la possibilité de revoir et recadrer les différents niveaux. Il évoque une évaluation au mois de septembre sauf à ce que la situation se révèle être intenable pour les agents auquel cas la Direction devra en être informée rapidement.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE valide cette volonté d'expérimentation car c'est une forte demande des agents avec un point d'étape au mois de septembre. Il précise qu'il ne faut pas s'interdire de changer les choses et réitère le fait que ce sujet génère d'importantes inquiétudes de la part des personnels.

En matière d'évaluation, le contrôleur général Marc VERMEULEN indique qu'il n'y aura pas de retour en arrière sur la garde mais, pour l'astreinte, il est prêt à affiner les modalités si besoin et à travailler en mode agile afin de fiabiliser l'équilibre entre les niveaux 1 et 2.

L'adjudant Xavier LORENZI s'interroge sur les motifs des postes supprimés en dehors des cas de retraite ou de disponibilité identifiés.

Le colonel hors classe Eric JOUANNE précise qu'il s'agit d'accompagner les personnels dans le cadre d'un redéploiement du fait des perspectives de départs en retraite ou pour combler des postes qui n'étaient pas occupés jusqu'alors au sein du GIT.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	Nombre de voix pour	7	UNSA	5	0	0
	Nombre de voix contre	1	SNSPP-PATS	1	0	0
	Abstentions	0	CFDT	0	1	0
			SUD	1	0	0

AVIS du collège des représentants de l'administration

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8				
	Nombre de voix pour	8				
	Nombre de voix contre	0				
	Abstentions	0				

CST 2024-d008 TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

M. Loïc PALUD présente le dossier.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	Nombre de voix pour	8	UNSA	5	0	0
	Nombre de voix contre	0	SNSPP-PATS	1	0	0
	Abstentions	0	CFDT	1	0	0
			SUD	1	0	0

AVIS du collège des représentants de l'administration

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8				
	Nombre de voix pour	8				
	Nombre de voix contre	0				
	Abstentions	0				

CST 2024-d009 MODIFICATION DE LA FICHE N°1 DU RECUEIL DE GESTION DU TEMPS

M. Loïc PALUD présente le dossier.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel

Favorable
 Défavorable
 Donné

Nombre de votants	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Abstentions	0

Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
UNSA	5	0	0
SNSPP-PATS	1	0	0
CFDT	1	0	0
SUD	1	0	0

AVIS du collège des représentants de l'administration

Favorable
 Défavorable
 Donné

Nombre de votants	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Abstentions	0

CST 2024-d010 DÉTERMINATION DES "TAUX DE PROMOTION" APPLICABLES POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C

Le capitaine David BAUDOUR présente le dossier.

L'adjudant Xavier LORENZI se fait confirmer, qu'en dépit des 100% retenus, ces taux s'inscrivent dans la limite des besoins de l'établissement or il considère que comme les caporaux-chefs sont déjà chefs d'équipe, il n'existe pas de réel besoin : en conséquence il souhaite savoir si cela signifie qu'il n'y aura plus de nominations de caporal-chef.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN pense qu'il faut se faire confiance et que le seul changement porte sur le taux de nomination de sapeur à caporal, pour les autres gardes, il y avait déjà la même phrase donc cela ne changera rien.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel

Favorable
 Défavorable
 Donné

Nombre de votants	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Abstentions	0

Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
UNSA	5	0	0
SNSPP-PATS	1	0	0
CFDT	1	0	0
SUD	1	0	0

AVIS du collège des représentants de l'administration

Favorable
 Défavorable
 Donné

Nombre de votants	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Abstentions	0

CST 2024-d011 MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Mme Emily Piron présente le dossier.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel					
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE
	Nombre de voix pour	8	UNSA	5	0
	Nombre de voix contre	0	SNSPP-PATS	1	0
	Abstentions	0	CFDT	1	0
			SUD	1	0

AVIS du collège des représentants de l'administration					
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE
	Nombre de voix pour	8	UNSA	5	0
	Nombre de voix contre	0	SNSPP-PATS	1	0
	Abstentions	0	CFDT	1	0
			SUD	1	0

CST 2024-d012 PÉRENNISATION DE LA GARDE OFFICIER SANTÉ AU CODIS

Le médecin-chef adjoint François PANTALONI présente le dossier.

L'adjudant Xavier LORENZI déplore le fait que ce dispositif repose uniquement sur les infirmiers de sapeurs-pompiers volontaires et qu'il ne soit pas ouvert aux professionnels.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN considère que les professionnels ont plus vocation à participer à l'encadrement et à structurer le SSSM. Il précise que de nombreuses candidatures sur la métropole ont été reçues, ce qui permet de laisser du temps aux professionnels pour se consacrer par exemple à la mise en œuvre des soins d'urgence.

L'adjudant Xavier LORENZI insiste sur le fait que les infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels souhaiteraient pouvoir participer à ce dispositif.

Le médecin-chef adjoint François PANTALONI répond qu'ils ont vocation à participer mais plus en qualité d'organisateur et d'encadrant, ils ont notamment contribué à élaborer la formation initiale et la formation de maintien et de perfectionnement des acquis des officiers santé CODIS.

L'adjudant Xavier LORENZI craint que si un volontaire n'est pas disponible, il soit fait appel aux professionnels en dernière intention.

Pour le médecin-chef adjoint François PANTALONI, il s'agit plus d'une complémentarité coordonnée par le SSSM.

Le sergent Guillaume MILLET revient sur les tâches confiées à l'officier santé CODIS comme le contrôle de la qualité des fiches bilan SUAP, la relation avec le SAMU, la gestion des

temps d'attente aux urgences et s'interroge sur la plus-value à avoir une interface avec le SAMU dans la mesure où on systématisé déjà l'envoi d'un officier de garde dans les urgences en cas d'attente.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN répond que l'infirmier au niveau du CRAA 15 s'assure que l'on n'envoie pas de VSAV sur des sites déjà surchargés. Un bilan sera fait dans quelques jours mais on peut d'ores et déjà observer un lien étroit entre ces deux entités. L'envoi d'un chef de groupe résulte souvent d'un mode dépassé quand la situation est bloquée mais ce qui importe c'est principalement ce que l'officier santé opère en amont avec son homologue au niveau du centre 15 qui permet, dans nombre de situations, de fluidifier celles-ci sous réserve que la fonction soit effectivement armée.

Le sergent COSSE se fait préciser que l'infirmier du CTA CODIS se met bien en relation avec son homologue du CRAA 15.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel				
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8		
	Nombre de voix pour	8		
	Nombre de voix contre	0		
	Abstentions	0		
	Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
		UNSA	5	0
		SNSPP-PATS	1	0
		CFDT	1	0
		SUD	1	0

AVIS du collège des représentants de l'administration				
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8		
	Nombre de voix pour	8		
	Nombre de voix contre	0		
	Abstentions	0		
	Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
		UNSA	5	0
		SNSPP-PATS	1	0
		CFDT	1	0
		SUD	1	0

CST 2024-d013 LIGNES DIRECTRICES DE GESTION - BILAN 2023 ET PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS

Le capitaine David BAUDOUR présente le dossier. Il signale une erreur matérielle dans les chiffres relatifs à la promotion interne qui doivent se lire comme 10 nominations de sergents au lieu de 13 et 14 par la voie du concours.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE souligne que le nouveau critère feux de forêt retenu dans les LDG n'est pas acceptable compte tenu des difficultés de mobilités pour les agents de la métropole et considère que ce dernier crée une inéquité avec les centres de secours forestiers. Il précise, qu'en égard à la fatigue mentale subie par les sapeurs-pompiers de la métropole, ce critère n'est pas entendable pour l'UNSA. Ils acceptent que ce critère existe dans les centres forestiers pour l'avancement mais pas dans le cadre des mobilités.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN répond qu'il existe des endroits au sein desquels il y a de la place mais il peut comprendre que les agents aient des attentes personnelles particulières. Sur le critère lié à l'investissement dans le risque feux de forêt, il convient de ne pas oublier 2022. Une bonne partie des SPP n'avait plus la compétence en la matière du fait

d'un choix de l'établissement. En termes de retour d'expérience de la saison 2022, il convient en conséquence, de redonner un contrat forêt à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels du département. L'objectif est désormais de réintégrer dans la formation initiale module de niveau 1.

Il ajoute que ce critère s'inscrit au même titre que celui relatif à la formation ou au passage au CTA, il convient désormais d'être incitatifs d'où la volonté de l'établissement de formaliser dans les LDG un élément supplémentaire pour le professionnel qui va s'investir dans ce domaine et qui concourt à couvrir un des risques majeurs du département.

Par ailleurs, il indique qu'il y aura des évolutions dans les prochains mois dans le cadre de la révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques en lien avec le règlement opérationnel: il sera proposé de passer de 3 à 2 groupements centre. Restera à définir la manière dont ces entités seront découpées. Les deux futurs groupements auraient, en leur sein, des centres forestiers ce qui permettra de faciliter la formation et la sensibilisation à ce risque. Il entend toutefois qu'actuellement ce ne soit pas évident pour le groupement centre qui ne dispose pas de camion feux de forêt mais souhaite que les priorités de l'établissement dans ce domaine soient connues de tous. Il insiste pour inscrire dans le marbre qu'il s'agit d'une orientation prise même si les modalités pratiques ne sont pas encore arrêtées. Pour conserver l'objectif opérationnel de l'établissement, mais suivre les remarques des organisations syndicales, il convient de se laisser un peu de temps avec une mise en oeuvre de cette disposition non pas en 2025 mais en 2026, cela laissera le temps aux agents de s'impliquer dans un groupe d'intervention feux de forêt ou de se former.

Il convient donc d'écrire le cap au regard des besoins de couverture opérationnelle de l'établissement.

Le sergent Nicolas AGARD se dit satisfait de l'ajout d'un critère qu'il identifie comme un objet de motivation mais craint toutefois qu'en lien avec l'avancement de grade, ce dernier cristallise les tensions et les inquiétudes. Ces critères avaient été établis à l'époque en concertation avec les syndicats et il ne considère pas qu'il soit indispensable pour motiver encore plus les agents. L'investissement lors des feux de forêts de 2022 n'a pas été à démontrer ni celui à venir dans le cadre des jeux olympiques. Il considère que c'est une forme d'inéquité par rapport à l'implication de chacun de pouvoir s'investir eu égard, par exemple, à des contraintes personnelles.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN ne remet pas en cause l'implication des personnels en 2022 mais rappelle que des risques avaient été pris, notamment en réengageant des professionnels qui n'avaient pas vu un CCF depuis un certain temps et qu'il apparaît donc indispensable de relancer des formations.

En ce qui concerne les jeux olympiques, il souhaite que la mobilisation soit à la hauteur des espérances même si, à ce stade, on ne connaît pas encore les modalités d'indemnisation qui seront définies au niveau national, notamment avec des subsides dont ne disposerait pas le conseil d'administration.

Il ajoute qu'il n'est pas d'accord avec l'argument sur l'inéquité dans la mesure où le SDIS affiche d'entrée les règles du jeu et donne la possibilité aux agents de participer. Si à l'avenir, il fallait prioriser dans un centre forestier un futur sous-officier de garde qui s'est investi et un autre qui ne l'a pas fait, il trouve normal que des points supplémentaires soient alloués au titre de la sécurité des agents et pour la réponse opérationnelle.

Avant de candidater dans un département avec un risque forestier, il s'est, lui-même, attaché à passer les unités de valeur afférentes et s'y est préparé. Selon lui, on ne peut pas vouloir aller dans un centre forestier et ne pas se préparer correctement à ce risque. Il propose donc que l'on acte le principe mais que l'on travaille ensuite sur les modalités.

Le sergent Guillaume MILLET se félicite de la volonté de former tous les agents en feux de forêt compte tenu de la physionomie du département mais lorsque tous les personnels auront été formés dans quelques années, ce critère ne sera plus un élément distinctif. Il

caint que si un nombre important de sapeurs-pompiers se positionnent sur un groupe d'intervention feux de forêt, des arbitrages soient opérés et que certaines candidatures ne soient pas retenues. Il trouve dommageable de l'avoir mis en critère sans toutefois remettre en cause le bien-fondé de cette formation pour tous.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN indique sur le retour d'expérience effectué sur l'année passée, avec un modéré bas à 4 groupes d'intervention feux de forêt et un modéré haut à 7, on déplore de vraies difficultés à les armer. Il faudra donc reconsidérer les choses si un jour en effet un nombre important d'agents venait à demander à intégrer un GIFF ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Selon lui, il faut revoir la culture de l'établissement dans ce domaine.

Le sergent Charles COSSE demande si ces participations sont incluses dans les 1607 heures ou en dehors. Si c'est dans le cadre des 1607 heures et de la plannificaton annuelle, le sapeur-pompier est un agent départemental qui se doit de répondre aux risques de tout le département. A défaut, il faut que les agents soient en capacité de donner plus, ce qui n'ets pas forcément le cas actuellement que ce soit pour des raisons personnelles ou sociales.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN pense que sur une période feux de forêt de plus en plus longue, qui s'étale du printemps à l'été, il semble peu probable qu'un agent n'arrive pas à participer à un groupe d'intervention dans le cadre des mobilisations opérationnelles. Ce critère répond à un besoin de l'établissement de pouvoir se reposer sur une ressource professionnelle formée et entraînée au risque feux de forêt. Il trouve logique qu'un agent qui a fait ces efforts soit effectivement récompensé.

Le sergent Nicolas AGARD ne comprend pas que ce critère soit associé à l'avancement mais bien à la formation. Selon lui il faut décroeller les deux.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN fait le parallèle avec l'agent qui serait amené à suivre des entraînements de spécialités mais ne serait jamais disponible pour partir en intervention. Il convient de le percevoir comme une reconnaissance de l'investissement de l'agent.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE est d'accord avec le fait que les agents soient formés mais pas que ce critère soit pris en considération dans les LDG car cela va créer une inéquité entre les personnels de la métropole et ceux des centres forestiers. Son syndicat est favorable pour que ce critère départage des agents ou contribue aux avis dans le groupement mais pas pour octroyer des points. Il alerte sur le risque de tensions et souhaiterait une garantie que tous les agents qui le souhaitent puissent être formés.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN propose d'afficher ce critère mais avec une application des critères en 2026. Il convient de différencier l'agent qui a demandé une formation et qui ne l'a pas obtenu car l'établissement n'a pu s'organiser de celui qui ne l'a jamais sollicitée. Il faut intégrer le fait que la saison 2022 reste une année exceptionnelle, mais avec le réchauffement climatique, il est impératif d'afficher un nouveau cap. Entre temps, les LDG seront discutées avant le 31 décembre 2025.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE propose que ce paragraphe soit retiré et intégré dans une note avec application dès 2026 en précisant que ce nouveau critère sera intégré aux nouvelles LDG via les instances ce qui évite le vote dans la présente instance. Il souhaite que les agents soient prévenus en amont et disposent de la capacité à être formés.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN ne souhaite pas faire de note extérieure déconnectée des LDG mais propose de reformuler ainsi: dans le cadre des discussions sur les LDG en 2025, il sera proposé un critère lié au risque feux de forêt afin de garantir et d'optimiser la couverture opérationnelle.

Le sergent Nicolas AGARD répond que si le nombre précis de points alloués était connu peut-être que la mesure serait acceptée.

Monsieur FEDIEU considère qu'en tant que priorité du département, l'établissement aurait pu faire le choix de l'appliquer sans l'écrire mais a préféré être transparent avec les agents aussi il ne comprend pas bien les réticences exprimées.

Le sergent Charles COSSE déplore l'absence de précisions sur cette notion, (quel investissement? comment on le quantifie?) dès lors ils auraient peut-être été enclin à se prononcer favorablement.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE souligne la sensibilité du sujet mais indique que si la seule demande de recyclage suffit, il n'y aura pas de problème.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN redit que l'objectif premier est d'augmenter la couverture opérationnelle sur le département sans prendre personne par surprise. Il propose que ce paragraphe soit retiré du rapport mais retranscrit dans le compte-rendu. Dans le cadre de la remise à jour des LDG en 2025, on intégrera un critère lié à la couverture du risque feux de forêt. Dans l'intervalle, cela permettra de discuter des modalités mais pas sur la pertinence du critère lui-même car cela fait partie des objectifs de l'établissement suite au retour d'expérience 2022.

L'adjudant Xavier LORENZI partage la volonté de vouloir valoriser l'investissement feux de forêt. Il souhaite se faire préciser, page 79, les candidatures sur le tour 5, de caporal à sergent, et veut comprendre les deux demandes sur postes occupés.

Mme PIRON répond que les agents ont postulé alors qu'il n'y avait pas de poste ouvert.

Page 81, il est indiqué, dans les conclusions, qu'il a été possible de faire un plus grand nombre de postes de SPP de catégorie A et B, l'adjudant Xavier LORENZI demande s'il en sera de même en 2024 car on a déjà des mobilités qui s'opèrent sans qu'il y ait forcément d'ouvertures, ce qui peut générer de la déception de la part des agents qui n'ont pas eu l'opportunité de postuler. Il demande s'il est possible de transmettre aux syndicats le tableau des candidatures en détail avec les choix qui sont effectués par l'établissement.

Pour faire écho au courrier envoyé le 8 février, relatif aux sous-officiers de garde, il souhaite connaître les critères pris en compte pour déterminer si on ouvre ou non les postes. Il demande si l'établissement dispose d'une vision à long terme car le directeur aurait dit qu'il y avait déjà trop de sous-officiers de garde.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN répond sur l'ouverture des postes, qu'il existe des mouvements ouverts car il n'y a pas besoin de flécher quelqu'un en particulier mais par ailleurs des mouvements plus contraints comme l'emploi de chef du pôle territoires pour lequel en cascade cela crée des vacances d'emplois pour lesquelles le directeur reçoit directement les agents identifiés. Quand c'est possible, les postes sont effectivement ouverts et les personnels peuvent se positionner mais parfois, selon les profils, les choix sont plus fléchés.

Sur le nombre de sous-officiers de garde, compte tenu de la versatilité des informations, il n'est pas en capacité de donner de chiffre eu égard aux projets en cours de refonte de la filière. Aujourd'hui, en déclinaison des accords passés en 2019, on continue à remplacer les adjudants par un recrutement pour 5 départs. Il convient d'attendre les textes pour conduire un véritable travail sur la ventilation des missions entre l'officier et le sous-officier de garde.

Mme Piron précise que les LDG prévoient que les agents peuvent postuler quand un poste est vacant ou même quand un poste est déjà pourvu, lorsque le tour le prévoit, sauf exception de situation sociale et personnelle particulière. Ces dernières sont très contrôlées car le GRH vérifie les documents fournis à l'appui des demandes (justificatifs médicaux notamment).

En ce qui concerne la transmission des candidatures aux organisations syndicales, elle rappelle que la candidature est un acte individuel pour laquelle l'agent n'est pas tenu d'en informer ses collègues, si tel est son choix. Elle rappelle qu'il n'existe plus d'instance pour

évoquer ces demandes, toutefois, elle fait savoir que le GRH accepte toujours de recevoir les agents qui en feraient la demande.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel							
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	
	Nombre de voix pour	7	UNSA	5	0	0	
	Nombre de voix contre	0	SNSPP-PATS	0	0	1	
	Abstentions	1	CFDT	1	0	0	
			SUD	1	0	0	

AVIS du collège des représentants de l'administration		
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8
	Nombre de voix pour	8
	Nombre de voix contre	0
	Abstentions	0

CST 2024-d014 BILAN RELATIF À L'EXÉCUTION DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

M. Loïc PALUD présente le dossier.

L'adjudant xavier LORENZI demande, en cas de recrutement d'une personne handicapée, si cet agent serait pris en compte dans le calcul des 6% opéré annuellement par le FIPHP.

Il lui est indiqué que ces recrutements ne sont pas comptabilisés car ce ne sont pas des salariés. Il est précisé que le SDIS ne sait pas à l'avance quel montant il est susceptible de récupérer au titre de la prise en charge des formations car les fonds sont alloués à l'échelle du département.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel							
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	
	Nombre de voix pour	8	UNSA	5	0	0	
	Nombre de voix contre	0	SNSPP-PATS	1	0	0	
	Abstentions	0	CFDT	1	0	0	
			SUD	1	0	0	

AVIS du collège des représentants de l'administration		
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8
	Nombre de voix pour	8
	Nombre de voix contre	0
	Abstentions	0

CST 2024-d015 COMITÉS DE CENTRES

Le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE présente le dossier et indique que des modifications ont été apportées dans le rapport remis sur table.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE demande si un double statut peut candidater dans un centre mixte.

Le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE répond qu'il peut postuler en tant que professionnel au sein du centre où il exerce.

Mme LACOSTE demande ce qui a conduit à la création de ces comités de centres. Par ailleurs, elle souhaite savoir si les votes, pris à titre consultatif, ont vocation à remonter dans certaines instances en Direction.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN indique que l'instauration de ces comités répond à une obligation réglementaire (Code de la sécurité intérieure). Le SDIS a déjà reçu une remarque de l'inspection générale de la sécurité civile sur le fait qu'ils n'étaient pas encore mis en place en Gironde.

Par ailleurs, c'est la possibilité de disposer d'une entité d'échange et de consultation à l'intérieur du centre de secours. Il est d'ailleurs intéressant d'y associer le domaine associatif que ce soit à travers les JSP ou l'amicale. Les comptes-rendus remonteront aux groupements territoriaux et au service de gestion du volontariat. Il n'existe pas d'obligation de restitution dans une instance en particulier mais cela permettra de nourrir la Direction ou le centre de secours sur la perception du climat social.

L'adjudant Xavier LORENZI demande si cette mise en place est obligatoire et si le temps dévolu sera déduit des 1607 heures pour les SPP et indemnisé pour les SPV.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN précise que ce sujet n'a pas été évoqué en ces termes et qu'il n'y aura pas de décompte car il s'agit plus d'un investissement personnel.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel					
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE
	Nombre de voix pour	7	UNSA	5	0
	Nombre de voix contre	0	SNSPP-PATS	0	1
	Abstentions	1	CFDT	1	0
			SUD	1	0

AVIS du collège des représentants de l'administration			
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	
	Nombre de voix pour	8	
	Nombre de voix contre	0	
	Abstentions	0	

CST 2024-d016 RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES ET DU RÈGLEMENT OPÉRATIONNEL

Le contrôleur général Marc VERMEULEN présente le dossier.

L'adjudant Xavier LORENZI se demande si les quatre personnels dédiés seront suffisants pour conduire cette mission au regard de la charge de travail.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN répond que l'équipe lui semble bien dimensionnée et ajoute que ces personnels seront affectés au 5^{ème} étage de la Direction en ajoutant que c'est ce qu'il est d'usage d'observer en pratique dans les autres SDIS.

Il indique que les élus vont recevoir un questionnaire pour faire une photographie de l'évolution des risques sur leur territoire dans les prochaines années. Par ailleurs, des groupes de travail seront animés par ce groupe au gré des thématiques.

Monsieur le président Dominique FEDIEU demande quel est le délai prévu.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN indique que l'objectif est qu'au 1^{er} semestre 2025 les documents soient adoptés.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel						
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	Nombre de voix pour	8	UNSA	5	0	0
	Nombre de voix contre	0	SNSPP-PATS	1	0	0
	Abstentions	0	CFDT	1	0	0
			SUD	1	0	0

AVIS du collège des représentants de l'administration		
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8
	Nombre de voix pour	8
	Nombre de voix contre	0
	Abstentions	0

CST 2024-d017 MODIFICATION DU RÈGLEMENT HABILLEMENT

Le commandant Jean-Christian BARATTO présente le dossier.

L'adjudant Xavier LORENZI demande ce qu'il en est des dotations des doubles statuts même si ce sujet a déjà été évoqué lors de la dernière commission d'habillement en décembre. Il ajoute que la volonté n'est pas de doubler mais qu'ils auraient toutefois besoin d'équipements supplémentaires pour laisser dans leur centre professionnel et dans leur centre volontaire. Il évoque également les chaussants de type C et de type A pour éviter le transport dans leur voiture personnelle.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN confirme qu'en effet, ce sujet a déjà été abordé et qu'il s'agit désormais des résultats des arbitrages rendus.

Monsieur le président Dominique FEDIEU soumet le dossier au vote :

AVIS du collège des représentants du personnel				
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8	Détail des votes	POUR CONTRE ABSTENTIONS
	Nombre de voix pour	8		UNSA 5 0 0
	Nombre de voix contre	0		SNSPP-PATS 1 0 0
	Abstentions	0		CFDT 1 0 0
				SUD 1 0 0

AVIS du collège des représentants de l'administration				
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Donné	Nombre de votants	8		
	Nombre de voix pour	8		
	Nombre de voix contre	0		
	Abstentions	0		

INFORMATION - BILAN DU DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL SUR L'ANNÉE 2023

Le capitaine David BAUDOUR présente le dossier qui n'appelle pas de remarque particulière.

INFORMATION SUR L'ACHAT D'UN PROGICIEL DE PLANIFICATION DES GARDES ET ASTREINTES DES SAPEURS-POMPIERS

Le capitaine David BAUDOUR présente le dossier.

L'adjudant Xavier LORENZI demande si une expérimentation va être conduite au préalable.

Le colonel hors classe Eric JOUANNE indique que celle-ci aura lieu entre octobre et janvier.

L'adjudant Xavier LORENZI considère que cela peut être un délai un peu court. Il souhaite, en outre, connaître le coût d'un tel logiciel.

Le capitaine David BAUDOUR indique que c'est de l'ordre de 130 000 euros, ce qui inclut les formations et les paramétrages et précise que ce produit est déployé dans une trentaine de SDIS à ce jour.

INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTES DE SOINS D'URGENCE ET LA FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS DU SDIS DE LA GIRONDE

Le médecin-chef adjoint François PANTALONI présente le dossier.

Le sergent Nicolas AGARD souligne que ce dispositif est important mais indique que certains agents ne comprennent pas pour quelle raison ils ne sont pas formés comme les chefs d'agrès. Il souhaite connaître la position de la Direction en la matière.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN rappelle qu'il existe un acte qui est dispensé par tous, SPP et SPV, en l'espèce l'électrocardiogramme mais que, pour les autres actes, le

choix a été fait de privilégier les chefs d'agrès uniquement car il semble pertinent que ces derniers aient un niveau de connaissance supérieur au reste de l'équipage.

Par ailleurs, l'objectif consiste à repositionner les rôles et rappeler les responsabilités de chacun. Il considère que c'est une véritable reconnaissance en accédant à des actes particuliers et sur un plan pratique cela limite le nombre de personnels formés avec moins de contraintes de FMA à organiser.

Il souhaite, en outre, une FMPA des chefs d'agrès VSAV non exclusivement technique en rappelant les obligations par exemple. Il rappelle que le rôle du chef d'agrès est de commander et surveiller ce qui se passe à l'intérieur du VSAV car quelques fois il y a pu avoir des difficultés.

Cette orientation doit être perçue comme une véritable reconnaissance et une valorisation du rôle de chef d'agrès. Ce qu'ils vont pouvoir faire en termes d'autonomie sera plus important que les véhicules infirmiers engagés par le SAMU.

QUESTIONS DIVERSES:

SUD SDIS 33:

Le sergent Nicolas AGARD évoque les temps d'attente aux urgences, un mois et demi après la dernière réunion qui s'est tenue avec le directeur et souhaite refaire un point sur ce sujet.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN évoque la réunion prévue le 19 mars et précise qu'il existe un certain nombre de dispositions qui étaient prévues par la santé qui ont été mises en place. Il reste dans l'attente des résultats: le bilan est mitigé et il continue à travailler avec les différents acteurs de la santé. Il y a deux jours, une rencontre a été faite avec Thomas MEUNIER pour évoquer un certain nombre de situations et faire évoluer les pratiques. Un bilan plus précis sera dressé 2^{ème} quinzaine de mars car il est en cours mais il faut continuer à mettre la pression pour éviter des situations connues dans le département. Il existe en outre des perspectives nationales avec le Beauvau de la sécurité civile au cours duquel le monde de la santé sera également présent.

Le sergent Nicolas AGARD évoque ensuite les mobilités des officiers et souhaite savoir si ce mouvement va être poursuivi. Il déplore le délai de traitement très long des dernières vacances de postes de LT1, parues en novembre et dont les résultats n'ont été que récemment annoncés. Cela signifie-t-il qu'il va y avoir une restructuration de la chaîne de commandement ?

Il s'interroge également sur le sort des lauréats LT2 récemment promus.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN répond par l'affirmative concernant les mouvements: dès lors qu'il y a des départs, il faut combler au fur et à mesure les postes.

Pour les délais de traitement des mobilités des LT1, certains mouvements se sont avérés plus compliqués que d'autres mais cela ne devrait pas se reproduire. La dynamique des ouvertures précédentes devrait être rétablie.

Pour la chaîne de commandement, il y a aura des évolutions dans le cadre des travaux qui vont être menés sur le SDACR et le règlement opérationnel.

Enfin, pour les lieutenants de 2^{ème} classe, une note va sortir sur des postes pour lesquels les titulaires et les lauréats pourront candidater.

SNSPP-PATS 33:

L'adjudant Xavier LORENZI pose une question sur les temps de travail des spécialistes,

notamment lorsqu'ils sont malades pendant une période d'astreinte. Aujourd'hui, leur semaine d'astreinte disparaît et ils reprennent leur cycle normal. Le problème c'est qu'ils peuvent se retrouver à devoir des heures en plus de se voir appliquer un jour de carence.

Le capitaine David BAUDOUR répond que lors de l'astreinte, il ne doit pas y avoir de retour au cycle normal donc le cycle posé est bien celui de la journée de 7 heures, c'est l'astreinte qui disparaît mais l'agent a bien 7 heures de décomptées par jour où il est en astreinte. Il demande à ce que le nom du centre de secours soit communiqué au GRH de manière à rectifier l'erreur le cas échéant.

UNSA SDIS 33:

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE rappelle que M. FEDIEU avait dit à l'occasion d'une précédente instance qu'il n'était pas contre l'idée de faire mettre à l'étude la mise en place de la semaine de 4 jours.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN répond qu'aujourd'hui par rapport à la situation de l'établissement, la mise en place de ce dispositif ne paraît pas possible.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE rétorque qu'il existe des collectivités en Gironde au sein desquelles cette modalité fonctionne très bien.

M. FEDIEU demande quels personnels seraient concernés.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE évoque les PATS et certains personnels en SHR. Cela lui semble pertinent par exemple pour des mécaniciens qui n'ont pas la possibilité de faire du télétravail et dans un contexte d'augmentation du prix du carburant.

16h35: Mme Agnès SEJOURNET quitte la séance.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN rappelle qu'il ne faut pas confondre la semaine de 4 jours et le télétravail.

M. FEDIEU indique que cela nécessiterait une étude et le cas échéant un arbitrage au conseil d'administration.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE évoque ensuite la création d'un 6ème groupe qui serait amené à effectuer des gardes de jour sur la métropole compte tenu de la moyenne d'âge élevée des pompiers. Il considère qu'il faut commencer à réfléchir aux sujetions (travail de nuit, en équipe) avec soit une compensation financière soit en temps de travail. Il craint que l'arrivée de nouveaux habitants dans le département génère encore plus d'interventions et crée des risques supplémentaires.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN souligne que la situation de la Gironde est relativement atypique dans le paysage national car il y a très peu de SDIS qui ont placé leurs personnels à 1607 heures avec un décompte heure pour heure. La majorité d'entre eux ont choisi un temps de présence qui avoisine les 2 256 heures par an avec la mise en place de gardes de 24 h avec des équivalences entre 16 et 18 heures. C'est un choix social qui a été porté par l'établissement il y a plus de 10 ans qui a nécessité l'embauche de sapeurs-pompiers professionnels pour enlever les 24 heures. A nombre équivalent de SPP, ils ont moins d'heures de présence disponibles pour justement intégrer une qualité de vie. Aujourd'hui pour donner un ordre de grandeur, le sapeur-pompier professionnel effectue environ 3 gardes de 12 heures par semaine (2 de jour et une de nuit).

Avec la 6^{ème} équipe, cela générerait un report du nombre de nuits sur les autres sapeurs-pompiers. Il s'interroge sur le fait de savoir si ce sujet ferait l'objet d'un consensus.

Sur la question de diminuer le temps de travail au titre de la pénibilité et pour ne pas perdre en potentiel opérationnel journalier, il faudrait des embauches or il fait savoir qu'il a encore eu une réunion avec la métropole la semaine dernière pour essayer de maintenir les

contributions volontaires et que l'idée est plus de se battre pour maintenir l'effectif actuel. Il tient à souligner les enveloppes supplémentaires allouées à la révision du RIFSEEP ou à la mise en place des IMO et les efforts financiers consentis par le conseil d'administration. Compte tenu des annonces nationales, il reste néanmoins circonspect sur l'évolution de certaines dispositions à venir et leur financement.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE réitère la demande de voir actualiser le recueil du temps de travail afin d'apporter plus de souplesse pour le planning des agents cycliques (suppression du système BADEC, suppression du quota de gardes jour/nuit, augmentation du nombre de changements de cycle mensuels à la demande de l'agent, inscription du principe des 1607h plafond/plancher). Il trouve que ces règles pénalisent les centres de secours.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN précise avoir mis du temps à comprendre le BADEC mais indique que ce dispositif a le mérite de bien répartir les congés même s'il peut créer une rigidité dès lors qu'il existe des contraintes personnelles. Il demande si l'idée ne serait pas de s'orienter vers une annualisation avec un service à la carte. Avec le logiciel à venir, celui-ci est susceptible de le faire donc cela signifie qu'après les JO les diverses possibilités pourraient être étudiées.

Le capitaine David BAUDOUR précise que des scénarios pourraient être projetés, avec la création d'occupations tout en intégrant les disponibilités des personnels.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE demande s'il est envisageable de créer davantage de postes de PATS dans les centres de secours pour soulager la charge administrative.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN répond par la négative et préfère diminuer la charge administrative.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE souhaite connaître l'état d'avancée du dossier sur les effectifs cibles à venir par grades.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN indique qu'il faut attendre la réforme ainsi que les conclusions du SDACR et du RO.

Le lieutenant hors classe Jacques NOAILLE demande le rétroplanning du protocole syndical pour 2024 qu'ils auraient déjà du recevoir en 2023.

~~Le contrôleur général Marc VERMEULEN précise qu'il sera présenté au conseil d'administration du mois de juillet.~~

Le sergent Guillaume MILLET s'interroge sur les temps de garde définis par délibération en période feux de forêt qui ne correspondent pas avec la fin de garde effective et notamment l'heure de fin d'écoute. Il souhaite connaître la position de l'établissement car les agents ne débauchent parfois pas à l'heure prévue mais plus à l'heure de fin d'écoute.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN répond que ce dispositif a été mis en place par rapport au déploiement des groupes d'intervention feux de forêt. Là où historiquement on avait besoin de maintenir les personnels en caserne pour continuer à couvrir un départ forêt on s'adaptera désormais en fonction de la mobilisation des groupes d'intervention feux de forêt déjà engagés. Il n'y aurait plus besoin de maintenir les agents en garde jusqu'à l'heure de fin d'écoute sauf circonstance exceptionnelle quand il existe un défaut de couverture.

L'adjudant Xavier LORENZI évoque la note sur le transport de co-victime mineur en VLS et se demande si ce sujet n'aurait pas dû passer en CST.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN précise qu'il ne s'agit pas de victime au sens propre du terme mais plus lorsqu'il y a un enfant identifié comme présentant un risque

particulier lorsque les services ad'hoc ne sont pas en capacité d'assurer le transport, le SDIS envoie un véhicule. Il indique en revanche que ce sujet a été présenté en CATSIS.

L'adjudant Xavier LORENZI demande si les véhicules vont être équipés de siège auto réhausseurs.

Le contrôleur général Marc VERMEULEN répond que si l'agent considère que les conditions de sécurité ne sont pas réunies, le SDIS s'adaptera mais ajoute qu'il n'est pas question de faire de dotation particulière.

M. FEDIEU signale la présence au CST de mme Camille LAFABRIE-RAYMOND, nouvelle cheffe du groupement des ressources humaines.

Il ajoute que comme convenu avec le PCASDIS il ne présidera plus le CST et qu'il laisse sa place à mme Michelle LACOSTE. Il se chargera toutefois de se faire le relais notamment sur la question des 4 jours.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

* *

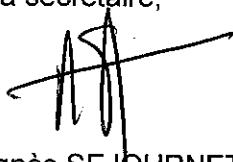
*

Le président de séance,



Dominique FEDIEU

La secrétaire,



Mme Agnès SEJOURNET

Le secrétaire adjoint,



M. David MENDOZA